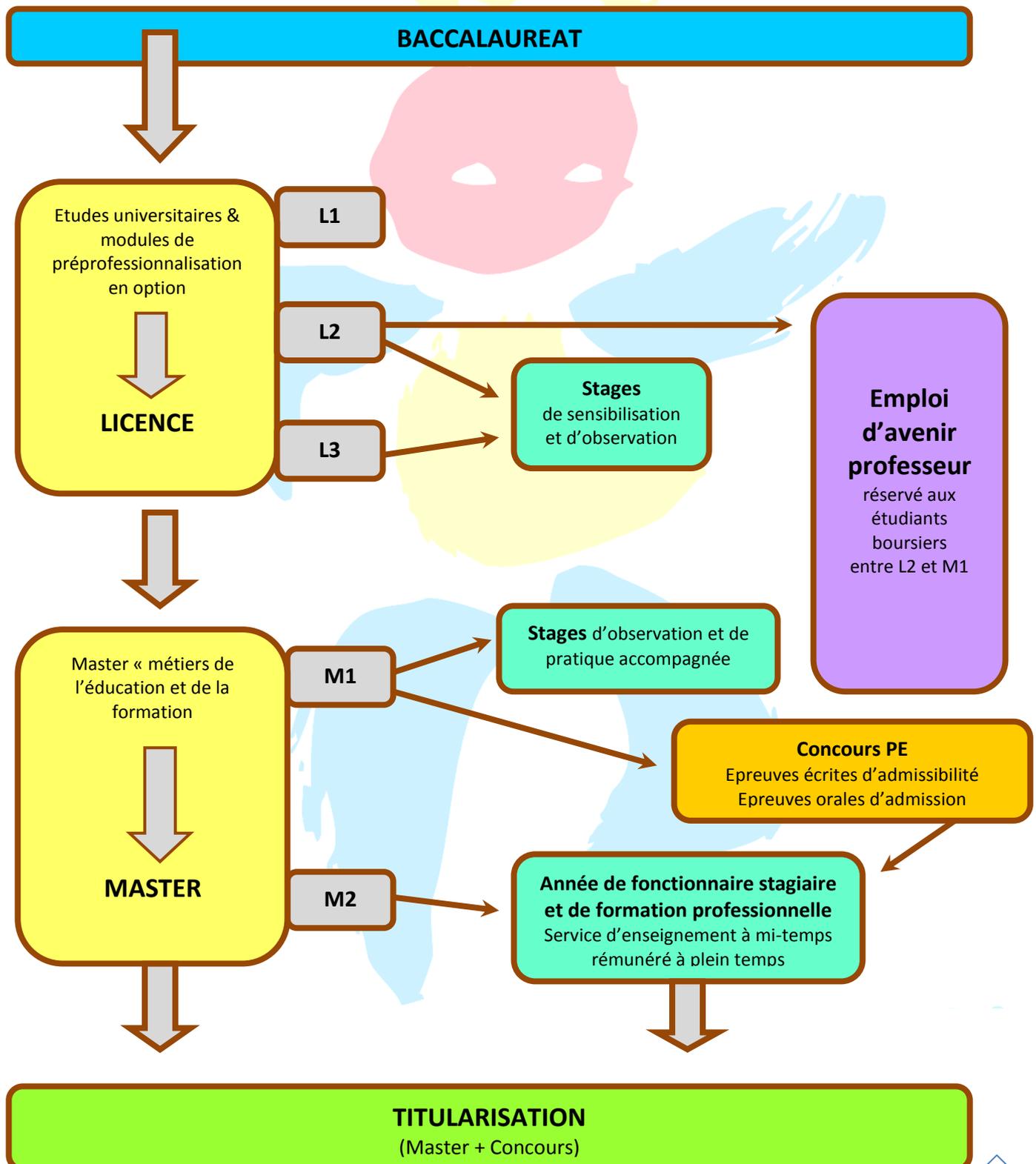


Le concours de recrutement

Le cursus



Les épreuves

Epreuves écrites d'admissibilité

Français	Production d'une réponse portant sur un ou plusieurs textes	11 pts	Durée de l'épreuve : 4h.00
	Connaissance de la langue française	11 pts	
	Analyse d'un dossier pédagogique	13 pts	
	Correction syntaxique et qualité de l'écrit	5 pts	
		Sur 40	Note <10 éliminatoire

Mathématiques	Problème portant sur les programmes de l'école ou du collège	13 pts	Durée de l'épreuve : 4h.00
	Exercices Indépendants, complémentaires à la 1 ^{ère} partie	13 pts	
	Analyse d'un dossier pédagogique	14 pts	5 pts maximum peuvent être retirés pour la correction syntaxique et la qualité de l'écrit
		Sur 40	Note <10 éliminatoire

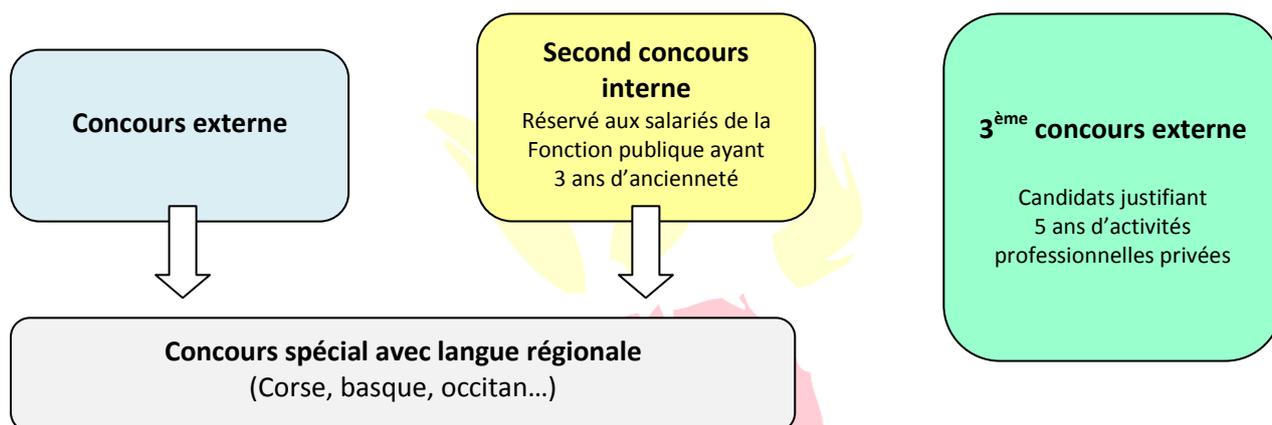
Epreuves orales d'admission

Mise en situation professionnelle	Support de l'épreuve	Conception d'un dossier de 10 pages préparé préalablement aux épreuves		
	Disciplines	Sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique		
	Composition du dossier	1) Synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet 2) Description d'une séquence pédagogique		
	Déroulement de l'épreuve	Présentation du dossier	20 min	20 pts
		Entretien sur le dossier Aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques	40 min	40 pts
			Sur 60	

EPS et éducation à la santé	Le jury propose un sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle	Exposé	10 min	40 pts
		Entretien	20 min	
Système éducatif	Exposé à partir d'un dossier de 5 pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire	Exposé	15 min	20 pts
		Entretien	30 min	40 pts
Temps de préparation : 3h.00			1h15 min	Sur 100

Les épreuves du concours se déroulent au cours du 3^{ème} trimestre de l'année de master 1

Les différents concours de recrutement publics



Les textes de référence

Organisation des différents concours de professeur des écoles

[Arrêté du 19/05/2013](#)

[Note de service du 2015-080 du 27/05/2015](#)

Master MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation)

[Arrêté du 27/08/2013](#)

Stages de professionnalisation étudiants master

[Circulaire 2011-157 du 14/09/2011](#)

Organisation de l'année de stage des lauréats des concours

[Circulaire 2014-080 du 17/06/2014](#)

[Circulaire 2015-104 du 30/06/2015](#)

Modalités de stage des professeurs des écoles stagiaires

[Arrêté du 22/08/2014](#)

Référentiel de compétences professionnelles

[Arrêté du 01/07/2013](#)

[Site Eduscol](#)



Le SNUipp-FSU revendique:

- une entrée progressive dans le métier avec des prérecrutements, dans le cadre d'un continuum de formation de la Licence aux premières années suivant la titularisation,
- une modification de la place du concours de recrutement,
- un tiers temps de stage en responsabilité pour les lauréats du concours qui ne possèdent pas le Master et des parcours réellement adaptés pour ceux qui l'ont obtenu (dans le contexte de la formation actuelle).

SNUipp 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72, Fax 04.73.31.76.81

Snu63@snuipp.fr

